

## 2 avril 2020 – FAQ

### **La Fédération des médecins spécialistes (FMSQ) nous a dit de cesser certaines activités d'enseignement durant la pandémie. Que devrions-nous faire?**

A. Vous trouverez [ici](#) la réponse collective des quatre facultés de médecine du Québec à ce message de la FMSQ. La réponse des facultés souligne qu'il est crucial de soutenir la mission d'enseignement pour permettre aux étudiants et résidents de poursuivre leur parcours d'apprentissage et de formation. Cette position correspond également aux déclarations gouvernementales dans ce dossier.

### **Devant la hausse des signalements de harcèlement/intimidation, que peut faire le Bureau de la FMPD?**

A. Malheureusement, durant la pandémie, on observe une augmentation des signalements de cas de harcèlement/intimidation. De fait, tout le monde est stressé, mais ça n'excuse pas ce type de comportement. Le Dr Aalamian discute de cette question avec les DSP. Si vous avez été victime de harcèlement/intimidation, veuillez le signaler à la présidente de l'ARM, [Dre Annick Bérard-Giasson](#), ou au vice-doyen à la FMPD, [Dr Armand Aalamian](#). Plus d'information à venir.

### **Quand aura lieu l'examen du Collège royal?**

A. Il est très improbable qu'un examen ait lieu ce printemps. Nous n'avons toujours aucune information au sujet des dates auxquelles les examens seront reportés.

### **Quand aura lieu l'examen du CMFC?**

A. Potentiellement du 16 au 18 octobre, mais ces dates n'ont pas été confirmées.

### **Puis-je pratiquer la médecine même si je n'ai pas passé mon examen de certification?**

A. Le CMQ délivrera un permis restrictif qui sera valide un an. Ce permis vous permettra de pratiquer la médecine même si vous n'avez pas passé vos examens (ce qui comprend l'examen de l'OQLF).

### **Les modules *Enseigner aux résidents à enseigner* sont-ils encore obligatoires à ce stade-ci?**

A. Pour être promu, vous devez obligatoirement suivre ces modules. Nous n'accorderons pas d'exemption sur ce point.

### **La formation sera-t-elle prolongée en raison de la pandémie?**

A. Le Bureau de la FMPD souhaite s'assurer que toutes les expériences de formation peuvent être prises en compte pour confirmer l'acquisition des compétences. Les exigences de formation dans toutes les spécialités, y compris la médecine de famille, prévoient une certaine souplesse. De plus, d'autres types d'expériences pourraient compter comme expérience de formation valide dans le but d'éviter de prolonger la formation. Le Dr Aalamian est en consultation avec ses homologues de partout au Canada dans ce dossier.

**Pourquoi ai-je reçu une mention « incomplet » pour mon stage alors que je suis en redéploiement?**

A. Si vous avez été redéployés et recevez une mention « incomplet » pour un stage, ne vous inquiétez pas. Le Bureau de la FMPD recommandera aux directeurs de programme de travailler avec leurs comités de compétence pour résoudre ce problème.

**Serai-je remboursé pour les frais de taxi et de repas liés au travail durant la pandémie?**

A. La Dre Fata travaille avec les fondations des hôpitaux et le Dr Aalamian, avec la FMRQ et le MSSS, afin d'explorer des possibilités de remboursement de ces dépenses pour les résidents. Pour pouvoir recevoir un remboursement, conservez vos reçus.

**Pourquoi les stages en région ont-ils été annulés?**

A. Nous avons dû annuler les stages de la période 11 dans huit régions désignées, car Montréal est un point chaud de transmission de la COVID-19. En effet, le MSSS nous a avisés que les résidents montréalais devraient se mettre en isolement obligatoire pendant deux semaines avant de commencer leur stage dans ces régions. Le Dr Aalamian et la Dre Dominique Archambault, directrice de la formation médicale décentralisée à la FMPD, explorent d'autres possibilités d'apprentissage pour la période 11, et possiblement les périodes 12 et 13. Nous prioriserons les R2 en médecine de famille, qui ont besoin des stages en région pour terminer leur formation. Pour l'instant, les résidents qui vivent à Montréal et travaillent à Châteauguay peuvent toujours faire l'aller-retour. Les résidents actuellement en stage à Gatineau peuvent y rester pour le terminer. Au sujet de Valleyfield, du 514/450 et de la Montérégie, nous continuons d'évaluer des possibilités pour la résidence.

**Ceux qui reviennent d'un stage en région doivent-ils se mettre en isolement obligatoire pendant deux semaines?**

A. Il n'est pas nécessaire de se mettre en isolement lors du changement de site de formation ou au retour à Montréal après un stage en région. De même, lorsque les résidents sont redéployés, nous nous efforçons de le faire au sein d'un même établissement.

**Que devrais-je faire durant ma période d'isolement?**

A. Si vous devez vous mettre en isolement, demandez à votre directeur de programme ce que vous pouvez faire à la maison pour poursuivre vos apprentissages. Si votre directeur de programme n'a pas de suggestions, contactez le [Dr Tourian](#). Ce dernier explore plusieurs options de formation – par exemple, il communique avec le Bureau des études médicales de premier cycle pour déterminer si les résidents peuvent fournir leur soutien. Les directeurs de programme recevront également une liste d'activités que peuvent réaliser les résidents qui se portent bien, mais ne peuvent être redéployés. Durant la pandémie et le redéploiement, la règle du 75 % deviendra aussi la règle du 50 %, pour que les stages des résidents redéployés demeurent valides.

**Qu'arrive-t-il si certains chefs de service demandent plus d'effectifs médicaux que ce qui est nécessaire? Ils feront courir à ces médecins un risque inutile.**

A. Le Bureau de la FMPD ne peut pas surveiller tous les services. S'il y a des problèmes, contactez votre directeur de programme.

**En quoi consiste le groupe WhatsApp de l'ARM?**

A. L'ARM met sur pied un groupe WhatsApp qui compte un représentant par programme. L'objectif est de réunir l'information en un seul endroit. Remplissez [ce formulaire](#) si vous voulez rejoindre le groupe. La [Dre Annick Bérard-Giasson](#) invite aussi les résidents à lui envoyer leurs questions par courriel. Elle rencontre l'équipe de la FMPD tous les jours pour discuter des points urgents.

**Que fait-on pour régler la pénurie d'ÉPI?**

A. Le Bureau de la FMPD ne participe pas directement à la gestion de l'ÉPI. Tous les hôpitaux québécois disent éprouver des difficultés avec la priorisation de l'ÉPI. La directive du Bureau de la FMPD est claire : si les résidents n'ont pas accès à l'ÉPI approprié, ils ne devraient pas traiter des patients présentant un cas suspect ou confirmé de COVID-19.

**Le Bureau de la FMPD s'assure-t-il que l'ÉPI, et particulièrement les masques N95, est distribué équitablement aux résidents, par opposition aux médecins superviseurs qui n'auront pas de contact direct avec des patients atteints de la COVID?**

A. Le Bureau de la FMPD ne participe pas directement à la gestion de l'ÉPI. Des vérifications d'ajustement ont remplacé les essais d'ajustement. Quand vous utilisez un masque universel, testez l'étanchéité de l'ajustement en inspirant et en expirant et en vous assurant qu'il n'y a aucune fuite d'air. Les masques sont accessibles aux personnes qui traitent des patients atteints de la COVID, dans des situations d'intubation ou d'assistance respiratoire.

**Pourra-t-on prolonger la formation pour les R5 en spécialité?**

A. Nous faisons tout pour ne pas prolonger la formation des R5. Les directeurs de programme ont reçu la consigne de contacter leur comité de spécialité du Collège royal pour déterminer si une exemption de certains stages obligatoires est possible.

**Quel est le rôle des résidents/fellows des surspécialités pédiatriques dans le redéploiement? Nous recevons des courriels distincts de l'HME et du RRH/FMPD au sujet du redéploiement, ce qui crée de la confusion.**

A. Les résidents/fellows des surspécialités pédiatriques demeureront à l'HME pour l'instant. Cette décision pourrait être revue ultérieurement.

**Quel sera le délai de préavis avant un redéploiement?**

A. Vous serez avisés environ deux à trois jours avant d'être redéployés.

**QUESTIONS POSÉES LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA FACULTÉ**

**Est-il possible que la résidence commence avant ou après le 1<sup>er</sup> juillet pour les nouveaux résidents?**

A. Le plan actuel est de commencer le 1er juillet, mais certains défis demeurent. La formation en résidence en milieu clinique se poursuit.

**Les fellows DHCEU sont-ils inclus dans ces directives?**

A: Les fellows DHCEU sont comme tous les autres fellows, et s'ils ont les compétences appropriées, ils seront redéployés.

**La date de fin de formation est-elle toujours le 30 juin pour les fellows cliniques? Ceux qui viennent de l'extérieur du Canada auront de la difficulté à prolonger leur séjour en raison de problèmes de visa, de logement, etc.**

A. Nous visons à nous assurer que les apprenants devant terminer leur formation le 30 juin puissent le faire. Nous explorons diverses méthodes pour y parvenir. Prolonger les visas ne sera pas un problème, car nous disposons déjà de mécanismes qui permettent une prolongation de la formation au besoin.

**Les R5 de partout au Canada s'inquiètent beaucoup du report de l'examen du Collège royal. Travaille-t-on pour offrir la possibilité de le passer plus tôt, avant le 1<sup>er</sup> juillet? En cette période sans précédent, pourquoi a-t-on l'impression qu'aucun effort sans précédent n'est fait pour les R5?**

A. Toutes les facultés de médecine du Canada collaborent avec le Collège royal, les autorités nationales d'octroi des permis et les organisations d'apprenants pour explorer les meilleures solutions aux problèmes de report des examens de certification. Les objectifs premiers sont d'assurer la sécurité des résidents et de répondre aux besoins du système de santé durant cette pandémie.